

Rapport d'audit COT



Version de : juin 2020

Etabli le 05/01/2024

Sommaire

1. Auditrice TE CAE.....	1
2. Conseillère.....	1
3. Score définitif suite à l'audit.....	1
4. Avis général et spécificités	2
5. Recommandations.....	3
6. Signature de l'auditrice	4
7. Annexe score détaillé par domaine	5

1. Auditrice TE CAE

Nom/ Prénom	Bossis Catherine
Société	Greenselipar
Tel	06 48 76 77 69
Mail	catherine.bossis@greenselipar.com

2. Conseillère

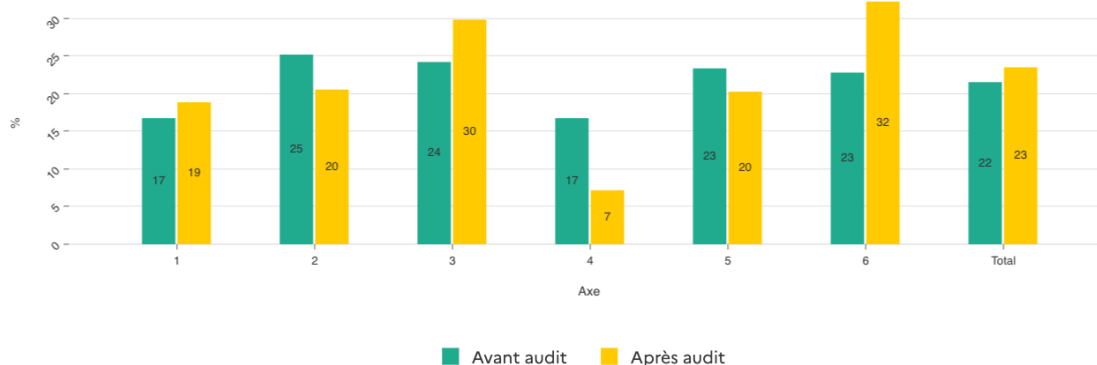
Nom/ Prénom	Maylise L'HEVEDER
Société	Tehop
Tel	06 64 81 17 44
Mail	maylise.lheveder@tehop.fr

3. Score définitif suite à l'audit

L'auditrice a vérifié l'ensemble du catalogue et a établi le score définitif d'état des lieux suivant : **23,5%** (95,8 points sur un potentiel de 394,8 points)

	Potentiel max	Avant audit			Après audit		
		Potentiel adapté	Points réalisés	% réalisé	Potentiel adapté	Points réalisés	% réalisé
TOTAL	500	394,8	85	21,5 %	↗ 408,3	↗ 95,8	↗ 23,5 %
► Planification territoriale	100	94	15,7	16,7 %	↘ 91,5	↗ 17,3	↗ 18,9 %
► Patrimoine de la collectivité	64	58	14,6	25,1 %	58	↘ 11,9	↘ 20,5 %
► Approvisionnement énergie, eau, assainissement	94	70	16,9	24,2 %	↗ 80	↗ 23,8	↗ 29,8 %
► Mobilité	96	30,8	5,2	16,8 %	↗ 36,8	↘ 2,6	↘ 7,2 %
► Organisation interne	46	46	10,7	23,3 %	46	↘ 9,3	↘ 20,3 %
► Coopération, communication	100	96	21,9	22,8 %	96	↗ 30,9	↗ 32,2 %

Comparaison des scores "Réalisé" par axe : pourcentages



1. Planification territoriale
2. Patrimoine de la collectivité
3. Approvisionnement énergie, eau, assainissement
4. Mobilité
5. Organisation interne
6. Coopération, communication

Vigilance pour le prochain audit

Les éléments du SCOT n'ont pas été complètement intégrés dans l'évaluation de départ.

4. Avis général et spécificités

La communauté de communes Mellois en Poitou est une communauté de 62 communes rurales de 48 682 habitant.es, dont la plus grosse commune est Melle (6000 habitant.es).

Le Projet de territoire validé en janvier 2023 constitue la formalisation d'une vision territoriale qui met le territoire en mouvement vers la transition écologique, avec ses communes et les acteurs du territoire.

La planification de la Transition Ecologique va se traduire de façon opérationnelle via le futur PCAET dont la construction a été lancée en juin 2023

La collectivité porte également de nombreux documents stratégiques de planification, le SCOT applicable depuis 2021, un plan Paysage, un PLPDMA, le soutien à l'engagement de 5 communes dans l'ORT issu de l'opération PVD, une stratégie d'attractivité économique et touristique, une stratégie agricole et alimentaire. Elle est également mobilisée sur l'élaboration de son PLUI-H et d'un Contrat opérationnel Mobilité avec la région Nouvelle-Aquitaine.

Pour conduire à bien ces démarches engagées ou futures elle se dote de ressources humaines.

Quelques spécificités à noter

- Dotée de 500 agents **la CC Mellois en Poitou est le premier employeur du territoire.**
- **La CC est dotée d'un patrimoine immobilier très important** avec notamment, 6 piscines, 40 écoles, 20 garderies et 40 logements locatifs.
- **L'agriculture et le transport sont les deux secteurs les plus émetteurs de GES** avec : 45% pour l'agriculture et 28% pour le transport. Arrive ensuite l'industrie avec 10% des émissions GES du territoire.
- **Les deux premiers consommateurs d'énergie du territoire sont l'industrie (30%) et le transport (31%).** Le résidentiel est le troisième poste de consommation d'énergie (24%). (source AREC 2022 – données 2019)

Quelques pépites identifiées

- Deux guides des bonnes pratiques pour un déploiement du photovoltaïque et de l'éolien au service du territoire et des habitants du Mellois en Poitou ont été co-construits avec les développeurs, les communes et le conseil de développement.
- **40 % des besoins de chaleur du territoire sont approvisionnés en énergie renouvelable, notamment via les 10 réseaux de chaleur communaux et intercommunaux.**
- **Production éolienne de 295 GWh en 2020 soit 69% de la consommation électrique du territoire.**
- Soutien important de la collectivité au développement de la filière chanvre local
- Démarche soutenue pour une restauration collective saine et durable et sans gaspillage : dispositif « Mangeons Mellois » et label « Etablissement bio engagé »
- Approvisionnement du patrimoine bâti à 38% par du bois énergie

5. Recommandations

1- Volet Exemplarité (Domaine 2 et 5)

- **Recommandation 1 : Produire un bilan annuel partagé** (avec les services usagers et les élu.es) **des consommations (et productions) d'énergies de votre patrimoine et de votre flotte de véhicules, des consommations d'eau et de vos émissions de GES**, dans un objectif d'aide à la décision et de suivi annuel des résultats des actions engagées.
- **Recommandation 2 : Construire une stratégie pour réduire les consommations d'énergie, d'eau et de ressources (volet économie circulaire) et des émissions de GES sur vos équipements et services.** Vous avez un patrimoine conséquent dont des écoles et à ce jour les consommations d'énergie ne sont pas maîtrisées (elles augmentent en particulier sur le gaz). Vous pouvez agir sur la sobriété (consignes de température, accompagnement des usages économes, rationalisation..), sur l'efficacité des installations (exploitation optimisée, maintenance, renouvellement) mais également sur la rénovation. Je vous invite à vous rapprocher des collectivités voisines qui ont engagé des Schémas directeurs immobiliers et énergie (Ville de Niort et Grand Poitiers) pour identifier l'intérêt de vous engager dans une telle démarche, globale ou ciblée, de votre syndicat d'énergies et de l'ADEME pour les financements mobilisables pour engager une stratégie de réduction de vos consommations d'énergies.
- **Recommandation 3 : Renforcer votre politique achat responsable**, au-delà de ce que vous faites de façon remarquable sur la restauration publique, en mettant en place une stratégie ambitieuse qui articule sobriété (étude du besoin) et clauses environnementales et sociales, prise en compte du cycle de vie et montée en compétence des prestataires locaux.
- **Recommandation 4 : Profiter de la construction du PCAET et des travaux de PLUIH pour soutenir la montée en compétence des élu.es et des agents sur les sujets air-énergie-climat**, par exemple en mettant en place des temps de formation dédiés, des ateliers de co-construction, des visites apprenantes, des rencontres avec des territoires exemplaires (CC du Thouarsais par exemple), etc.

2- Volet territorial (Domaines 1, 3, 4 et 6)

- **Recommandation 5 : engager avec les acteurs économiques et sociaux du territoire une stratégie d'adaptation aux effets du changement climatique des services publics et de l'économie locale.** Les impacts du changement climatique sont déjà perceptibles sur

vos territoires (tensions sur la ressource en eau, fortes chaleurs...). Il est important de vous préparer aux effets déjà tangibles qui impactent votre territoire en particulier sur l'agriculture, l'habitat et les services publics. Les travaux du PCAET peuvent être un bon déclencheur de cette action.

- **Recommandation 6** : Je vous invite à prendre connaissance du détail du référentiel concernant les documents d'urbanisme (domaine 1) pour veiller à l'intégration des enjeux air-énergie-climat dans votre futur PLUI-H ce qui aura des retombées en terme de score dans les domaines 3 (biodiversité, énergies renouvelables, eaux pluviales notamment) et domaine 4 (mobilité).
- **Recommandation 7** : Vous vous engagez dans un Contrat opérationnel Mobilité avec la région Nouvelle-Aquitaine avec un chargé de mission dédié. Je vous invite à prendre connaissance du détail du référentiel sur le domaine 4 (mobilité et transport) pour identifier avec votre conseillère vos marges de progrès pour soutenir les projets de transport alternatif à la voiture solo (co-voiturage= transport collectif en territoire rural, de TAD (transport à la demande), d'autostop organisé..); les mobilités douces, vélo et marche à pied. Des actions sont d'ores et déjà engagées dans les ORT des 5 communes engagées dans le dispositif PVD et dans la stratégie d'attractivité économique et touristique, il est important de suivre de près les résultats de toutes ces actions pour les valoriser en fin de COT.
- **Recommandation 8**: les indicateurs des mesures 322 et 323 pèsent beaucoup dans votre score. Ils sont calculés avec les données de l'AREC (données 2019). Il est important de vérifier leur solidité avec le bureau d'étude qui vous accompagne sur le PCAET ainsi que leur mise à jour pour le prochain audit COT (2026).
- **Recommandation 9**: L'industrie pèse 30 % des consommations d'énergie du territoire (source données AREC 2022), il y a un réel enjeu pour le territoire à connaître ce que font ces industriels pour réduire leurs consommations d'énergie et leurs émissions de GES, et de savoir s'il y a un excédent d'énergie valorisable. Cette action s'articule pleinement avec la démarche économie circulaire (EIT) et peut être intégrée dans le diagnostic du PCAET.

A noter : la partie « actions programmées » n'est pas évaluée dans le cadre de l'audit COT.

6. Signature de l'auditrice

Lieu et date : Toulouse le 05/01/2024

Signature de l'auditrice :



7. Annexe score détaillé par domaine

	Potentiel max	Potentiel adapté	Points réalisés	% réalisé	Potentiel adapté	Points réalisés	% réalisé
TOTAL	500	394,8	85	21,5 %	408,3	95,8	23,5 %
▼ Planification territoriale	100	94	15,7	16,7 %	91,5	17,3	18,9 %
▶ Stratégie globale climat-air-énergie	30	30	1	3,3 %	30	2,4	7,9 %
▶ Planification sectorielle	44	38	12,5	32,8 %	35,5	10,6	29,7 %
▶ Urbanisme	26	26	2,2	8,6 %	26	4,3	16,6 %
▼ Patrimoine de la collectivité	64	58	14,6	25,1 %	58	11,9	20,5 %
▶ Suivi et stratégie patrimoniale	24	24	6,1	25,3 %	24	3,7	15,6 %
▶ Valeurs cibles énergétiques et climatiques	30	30	7,1	23,7 %	30	7,5	24,9 %
▶ Eclairage public et économie d'eau dans les bâtiments	10	4	1,4	35 %	4	0,7	16,7 %
▼ Approvisionnement énergie, eau, assainissement	94	70	16,9	24,2 %	80	23,8	29,8 %
▶ Organisation de la distribution d'énergie et services associés	20	12	0	0 %	12	1,3	10,6 %
▶ Production énergétique locale	32	22	11	50 %	32	16,7	52,1 %
▶ Gestion de l'eau, des espaces verts, des déchets du territoire	42	36	5,9	16,4 %	36	5,9	16,3 %
▼ Mobilité	96	30,8	5,2	16,8 %	36,8	2,6	7,2 %
▶ Promotion et suivi de la mobilité durable sur le territoire et en interne	16	9,8	1	10,1 %	9,8	0,8	8,5 %
▶ Rationalisation des déplacements motorisés	30	3	0	0 %	9	0,3	3,3 %
▶ Mobilité alternative	50	18	4,2	23,2 %	18	1,5	8,4 %
▼ Organisation interne	46	46	10,7	23,3 %	46	9,3	20,3 %
▶ Gouvernance	26	26	5	19,2 %	26	5	19,2 %
▶ Finances et commande publique	20	20	5,8	28,8 %	20	4,3	21,7 %
▼ Coopération, communication	100	96	21,9	22,8 %	96	30,9	32,2 %
▶ Stratégie de coopération et de communication	14	14	2,1	15,3 %	14	4,3	30,5 %
▶ Bâtiments résidentiels et tertiaires	34	34	7,8	23 %	34	10,1	29,7 %
▶ Activités économiques	18	18	1,8	10,2 %	18	5,4	30,2 %
▶ Agriculture, forêt	18	15	7	46,8 %	15	6,5	43,4 %
▶ Société civile	16	15	3,1	20,7 %	15	4,6	30,7 %